

PRESTATIONS ET HONORAIRES DE L'AGENCE

VALABLE A COMPTER DU 1 JANVIER 2020

PRESTATIONS PROPOSEES

HONORAIRES TTC (1)

VENTES ET ACHATS MINIMUM DE PERCEPTION DE 5000.00 €

- **HONORAIRE DE NEGOCIATION**.....EN % PAR TRANCHES / PRIX DE VENTE
 - TRANCHE DE 0 A 50 000 € -> 5000€ TTC / TRANCHE DE 70 000€ A 300 000 € -> 7 % TTC sur la tranche
 - TRANCHE DE 300 001€ A 500 000 € -> 6% TTC sur la tranche/TRANCHE DE 500 001 A 1 000 000 € -> 5% TTC sur la tranche
 - AU DELA DE 1 000 001€ -> 4% TTC sur la tranche - POUR LES TERRAINS SUPPLEMENT 2% TTC

SERVICES EXCLUSIFS - 0.5% AVEC UN DOSSIER DE VENTE COMPRENANT : LIVRET IDENTITE DU BIEN- PLAN DE COMMUNICATION PERSONNALISE – DIFFUSIONS ET VALORISATION PRIVILEGIEES INTERNET & RESEAU (DETAIL ET RENSEIGNEMENTS EN AGENCE EXCLUSIVEMENT SUR RENDEZ VOUS) Les honoraires pourront varier en % suivant les prestations de service fournis par l'agence, (il devra être inscrit sur le mandat). Les honoraires pourront également être partagés entre vendeur et acquéreur et le mandataire aura la faculté de donner substituions avec d'autres confrères avec des barèmes différents

TOUT LES PRIX SONT AFFICHES HONORAIRES INCLUS

- **AVIS DE VALEUR VENALE** 150€/LOT

TRANSACTION LOCATIVE MINIMUM DE PERCEPTION 400.00 € SAUF BOX, GARAGE, PARKING

▪ HONORAIRE DE MISE EN LOCATION :

- Honoraires TTC à la charge du locataire selon la réglementation en vigueur :
 - ➔ honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8 €/m²,
 - ➔ honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€/m²
- Honoraires TTC à la charge du mandant selon la réglementation en vigueur :
 - ➔ honoraires d'entremise et de négociation : entre 50€ et 400€ TTC
 - ➔ honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8€/m²
 - ➔ honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 €/m²
- Frais d'acte Bail professionnel : 350.00 € TTC/bAIL à partager entre propriétaire et locataire
- Frais d'Etat des lieux : ... 250.00 € TTC/eTAT DES LIEUX (suivant demande à la charge du locataire ou propriétaire)
- Baux commerciaux : 10% TTC du loyer brut annuel à la charge du locataire
- Frais d'acte pour Baux commerciaux : 500.00 € TTC/bAIL à la charge du locataire
- Frais d'Etat des lieux pour Baux commerciaux : 400.00 € TTC/eTAT DES LIEUX à la charge du locataire
- Box, garage, parking, etc...:250 € TTC/BAIL à la charge du locataire
- Frais d'acte Box, garage, parking, etc : 100.00 € TTC/BAIL à partager entre propriétaire et locataire
- Etat des Risques et Pollutions50 € TTC/BAIL à la charge du Bailleur

GESTION LOCATIVE TARIF PERSONNALISE SUR ETUDE

- HONORAIRES FORFAITAIRES PAR LOT..... de 7.35 à 12.00 % TTC DES SOMMES ENCAISSEES
- GARANTIE DES LOYERS IMPAYE & DETERIORATION à partir de 3.50% TTC DES SOMMES ENCAISSEES
- DECLARATION REVENUS FONCIER PAR LOT36.00 € TTC
- DIVERS : impayés et contentieux PAR dossier: Lettre Recommandée AR 25.00 € TTC, Demande de commandement, signification et suivi... 50€ TTC/DOS, Remise du dossier avocat et suivi - habitation 50 € TTC/DOS, Remise du dossier avocat et suivi – habitation 150 € TTC/DOS
- RENOUELEMENT DE BAUX COMMERCIAUX.....500.00 € TTC
- NEGOCIATION AUGMENTATION DE LOYERS DES BAUX COMMERCIAUX.....500.00 € TTC
- FRAIS ADMINISTRATIFS3.00 € PAR MOIS TTC
- CLOTURE AVEC OU SANS REMISE DE DOSSIER.....170.00 € TTC/LOT
- DEMANDE DE DIAGNOSTICS.....25.00 € TTC/LOT

SYNDIC DE COPROPRIETE & DIRECTEUR D'ASL

- FORFAIT MINIMUM PAR COPROPRIETE2500€ TTC
- HONORAIRE PAR LOT PRINCIPAUX.....DE 130€ A 250€ TTC
- HONORAIRE DE MUTATION380€ TTC

DEVIS ET CONTRAT DE SYNDIC SUR DEMANDE

VACATIONS – DEPLACEMENTS TOUS SERVICES TARIF HORAIRE TTC - DEPLACEMENT A.R INCLUS

- DIRECTION120.00 € TTC
 - CONSULTANTS GERANCE OU TRANSACTION75.00 € TTC
 - SECRETARIAT..... 65.00 € TTC
- MAJORATION JOURS OUVRABLES DE 18H00 A 8H00 – SAMEDI (GERANCE & TRANSACTION) DIMANCHES ET FERIES..... + 100.00 % TTC

LE BAREME EST CALCULE EN FONCTION DU TAUX DE TVA ACTUELLEMENT EN VIGUEUR DE 20%

LES TARIFS SONT SUSCEPTIBLES D'ETRE REVISES CHAQUE ANNEE

TOUS RENSEIGNEMENTS EN AGENCE